



# Conseil de sécurité

Soixante et unième année

Provisoire

**5572<sup>e</sup>** séance

Mercredi 22 novembre 2006, à 17 h 40  
New York

---

|                    |                                                         |                              |
|--------------------|---------------------------------------------------------|------------------------------|
| <i>Président :</i> | M. Voto-Bernales .....                                  | (Pérou)                      |
| <i>Membres :</i>   | Argentine .....                                         | M. Mayoral                   |
|                    | Chine .....                                             | M. Liu Junhua                |
|                    | Congo .....                                             | M. Gayama                    |
|                    | Danemark .....                                          | M <sup>me</sup> Løj          |
|                    | États-Unis d'Amérique .....                             | M. Brencick                  |
|                    | Fédération de Russie .....                              | M. Leplinskiy                |
|                    | France .....                                            | M. de La Sablière            |
|                    | Ghana .....                                             | M. Yankey                    |
|                    | Grèce .....                                             | M <sup>me</sup> Papadopoulou |
|                    | Japon .....                                             | M. Kitagawa                  |
|                    | Qatar .....                                             | M. Al-Qahtani                |
|                    | République-Unie de Tanzanie .....                       | M. Manongi                   |
|                    | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ... | M <sup>me</sup> Pierce       |
|                    | Slovaquie .....                                         | M. Burian                    |

## Ordre du jour

La situation en République centrafricaine

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

06-62758 (F)



*La séance est ouverte à 17 h 40.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation en République centrafricaine**

**Le Président** (*parle en espagnol*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la République centrafricaine une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Poukré-Kono (République centrafricaine) prend place à la table du Conseil.*

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le 30 octobre 2006, le Conseil de sécurité a entendu le Premier Ministre de la République centrafricaine, M. Elie Doté, et le Représentant spécial du Secrétaire général, le général Lamine Cissé. Il a réaffirmé qu'il soutenait sans réserve le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA) et le personnel des Nations Unies qui travaille en République centrafricaine.

Le Conseil salue les efforts que déploie le Gouvernement centrafricain pour relancer le dialogue en organisant des réunions avec les partenaires politiques et les représentants de la société civile. Il invite le Secrétaire général à encourager, par l'intermédiaire du BONUCA, la tenue régulière de ces réunions, qui sont indispensables pour rétablir la confiance entre les

Centrafricains et favoriser une réconciliation durable.

Le Conseil salue aussi les efforts que déploie courageusement le Gouvernement centrafricain pour opérer les réformes préconisées par les partenaires bilatéraux et les institutions financières internationales en vue d'améliorer la gestion du Trésor et d'assurer la transparence des activités économiques et la bonne conduite des affaires publiques. Il invite le Gouvernement centrafricain à poursuivre les réformes et à maintenir le dialogue avec ses partenaires internationaux en vue de relancer la croissance économique et de faire reculer la pauvreté dans le pays.

Le Conseil est profondément préoccupé par la détérioration de la situation sur le plan de la sécurité en République centrafricaine, en particulier à la suite des attaques menées contre les villes de Birao, Ouanda-Djalle et Sam Ouandja. Il constate avec une vive inquiétude que l'instabilité dans les régions centrafricaines limitrophes du Tchad et du Soudan constitue une menace contre la sécurité et la stabilité de la République centrafricaine et de ses voisins, en notant que les forces de défense et de sécurité centrafricaines ne parviennent toujours pas à repousser les groupes armés qui se trouvent dans le nord et le nord-est du pays.

Le Conseil réaffirme son attachement à l'intégrité territoriale de la République centrafricaine. Il demande que soit recherchée au niveau sous-régional une solution permettant de stabiliser les frontières du pays. Il demande instamment aux autorités centrafricaines de faire rapidement le nécessaire pour restructurer les forces armées et renforcer leurs capacités opérationnelles et encourage la Force multinationale de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale à continuer après le 30 juin 2007 d'apporter son appui aux forces centrafricaines. Notant que le Département des opérations de maintien de la paix a envoyé au Tchad et en République centrafricaine une mission d'enquête chargée de déterminer la manière dont l'Organisation des Nations Unies pourrait aider ces pays à faire face à l'instabilité actuelle, il attend avec intérêt les conclusions et recommandations de cette mission.

Le Conseil demande au Secrétaire général de renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les États membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale en vue de favoriser et de renforcer les initiatives visant à régler les problèmes d'insécurité transfrontière dans la sous-région et à mettre fin aux violations de l'intégrité territoriale de la République centrafricaine par des groupes armés. Il demande aussi au Secrétaire général de lui soumettre d'ici au 31 décembre 2006 un rapport sur la situation en République centrafricaine.

Le Conseil décide de proroger d'un an, jusqu'au 31 décembre 2007, le mandat du Bureau

d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine, et il invite le Secrétaire général à lui soumettre, au plus tard le 31 décembre 2006, les nouvelles modalités de fonctionnement de la mission du Bureau pour la durée de la prolongation de son mandat. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2006/47.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 17 h 45.*